



Ressources Humaines

**ARRETE
DU MAIRE
N° 2016/TA/07**

**TABLEAU ANNUEL
AVANCEMENT DE
GRADE
ANNEE 2016**

**BRIGADIER DE
POLICE
MUNICIPALE**

Nous, Jean-Paul OLLIVIER, Maire de la ville de Roquebrune-sur-Argens, Var,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
VU les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 et 94-733 du 24 août 1994 modifiés portant organisation de la carrière et échelonnement indiciaire,
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 05 décembre 2016,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier de police municipale est fixé comme suit pour l'année 2016 :

Nom et Prénom	Echelon Grade actuel	Promouvable à la date du
1- CLODINE-FLORENT Dominique	12° Gardien de Police Municipale	01.01.2016

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion du Var qui en assurera la publicité.

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 05 décembre 2016.

Le Maire,



ARRIVÉ LE

21 DEC. 2016

POLE INSTANCES PARITAIRES
CARRIERES/CNRACL